

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Remorque pour engins de sport	DELLSPERGER	AT 152	CH 9192 26
Constructeur	SPEFAG AG., Fahrzeug + Maschinenbau, 3178 Bösingen		
Identification	sur la plaquette du constructeur "AT 152"		
	devant le No. du châssis "...A"		
Plaquette constructeur	en haut sur le timon		
Numéro du châssis	à côté de la plaquette du constructeur		
Importateur principal	-		
Véhicule homologué	SAA0003		

Châssis	ressorts: hélicoïdaux		
Nombre d'essieux	1 (essieu tandem)	Nombre de roues	4
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur toutes les roues,		Suspension (jambes de ressorts)
	avec blocage mécanique de recul, avec sécurité de rupture		Direction -
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur toutes les roues, levier avec secteur		

Carrosserie	transport de voitures de course		
Dimensions	Intérieur	extérieur	
Longueur		5140	
Largeur		(contrôler) 2100	
Hauteur		780	
Porte à faux	av	av	3360
	ar	ar	1780
Empattement			650
	Voies	av	ar
Distance anneau axe	av	ar	3360
Distance pivot		axe ar	-
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	30	350	380
Charge utile			
Poids total			
Poids garantis	75	1500	1575
Pneus		5.00 - 10	
Pty/bar		6 / 3,0	
Charge		2 x 750	
pour V max		100	
Vitesse maximale selon constructeur			80
Vitesse maximale selon tenue route			80

Moteur de travail		Type	
Marque			
Bruit		à l/min	
Silencieux			
Mesure des gaz			
Déparasitage			

Equipement	R-S1	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop		
Clignoteurs	ar	2a (E)
Catadioptres	av	I (E) (9)
	lat.	I (E)
	ar	III (E)
Feux de gabarit	av	A (E) (sur les pare-bous)
	lat.	-
	ar	-
	ar vers l'av	-
Eclairage plaque	2/ séparés, au centre	
Cale	1= 250 x 120 x 150 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Remorque pour engins de sport
Marque et type DELLSPERGER A T 1 5 2
FH-No CH 9192 26
Carrosserie transport de voitures de course

Poids à vide 380
Charge utile -
Poids total selon le véhicule tracteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

§) Equipement : la hauteur des catadioptres à l'avant est admise pour raisons techniques.

L
- Lieu et date de l'homologation Bösingen, 07.-10.03.83
LU/PR

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation